



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi quinze juin, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence d'Aimé HERDUIN

Délibération n°42-2023-06-22

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DEMOLLIENS, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Jean-Claude RETAUX, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN
M. Claude PRUDHOMME à M. Aimé HERDUIN
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
M. Bruno LEDUC à Mme Nathalie TELLIER
M. Jean-Luc MARCOTTE à M. Marc DEMOLLIENS
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
M. Samuel GEST à M. Christophe DOUCHAIN
M. Luc VAN ROEKEGHEM à Mme Laurence LEFEBVRE
Mme Maryse BEAUSSE à Mme Anita THOMAS

Etaient remplacés :

M. Marc DENAUX par Mme Véronique DUCROCQ
M. André BAHEUX par M. Jackie BAHEUX
M. Joël COQUET par Mme Eveline COMPIEGNE

Etaient excusés :

M. Ludovic DUTRIAUX
Mme Nicole DARQUES
Mme Ludivine MOREAU

Etaient absents :

M. Lucien LABASQUE
M. Bertrand FLAHAUT

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20230622-D4220230622-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	38
Excusés avec pouvoir à un titulaire	9
Remplacés par un suppléant	3
Excusé	3
Absent	2
Nombre de votes	47

Délibération n°42-2023-06-22

Objet : rapport d'activités 2022 gestion des déchets

En vertu du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant la compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Chaque année, le Président de l'EPCI compétent doit ainsi présenter à l'Assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service destiné notamment à l'information des usagers.

A l'unanimité, le Conseil prend acte du présent rapport.

Le rapport n'a soulevé ni remarques, ni questions.

Fait et délibéré à Desvres, le 22 juin 2023

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Vice-Président



Aimé HERDUIN